



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

à l'appui

d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 2.070.000 francs destiné à l'aménagement du bâtiment sis faubourg de l'Hôpital 61-63 pour l'institut de langue et civilisation françaises (ILCF) et au remplacement des fenêtres de l'institut de physique (IP) sis rue Breguet 1 à Neuchâtel

(Du 17 septembre 2003)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Le projet de décret qui vous est soumis a un double but:

- permettre le déplacement de l'institut de langue et civilisation françaises (ILCF, anciennement SFM) du bâtiment principal de l'Université sis Av. du 1^{er} Mars 26 dans le bâtiment du faubourg de l'Hôpital 61-63, laissé vacant par l'Ecole normale. Ce transfert vise à mieux loger la bibliothèque et le personnel de la Faculté de droit dans le bâtiment de l'avenue du 1^{er}-Mars 26 (coût: 1.350.000 francs).*
- remplacer les fenêtres de l'institut de physique sis rue Breguet 2 qui ont 50 ans d'âge et qui n'assurent plus la protection thermique du bâtiment; poser des cloisons coupe-feu, à chaque étage pour améliorer la protection incendie du bâtiment (coût: 720.000 francs).*

1. INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années, diverses études sont menées pour assurer, à l'Université, le logement des sciences morales, dont certains secteurs sont encore en pleine extension.

En 1997, le projet Uni-lac était soumis au Conseil d'Etat. Il prévoyait sur les Jeunes-Rives la construction, en deux étapes, d'un nouveau bâtiment de 7000 m² en lieu et place de Panespo, permettant de renoncer à divers bâtiments périphériques (Pierre-à-Mazel 7, Maladière 8-10, fbg de l'Hôpital 77, Beaux-Arts 21) et de faire face à des besoins nouveaux. L'utilisation du site par l'exposition nationale a différé une telle réalisation. Jugé trop onéreux et probablement surdimensionné, le projet a finalement été abandonné.

Des solutions plus partielles sont actuellement envisagées. Elles visent à libérer de certains de leurs utilisateurs le bâtiment principal de l'Université, avenue du 1^{er}-Mars 26, pour donner enfin à la faculté de droit, désormais autonome, les locaux dont elle a besoin, notamment pour sa bibliothèque et ses professeurs (bureaux). Il s'ensuit que l'administration centrale de l'Université et le Séminaire de français moderne (SFM), appelé désormais institut de langue et civilisation françaises (ILCF), sont destinés à quitter le bâtiment principal pour d'autres locaux. L'administration centrale et la plupart des services centraux prendront place à l'Hôtel Pourtalès que l'Université a acheté et dont elle assurera la transformation en prélevant sur sa fortune et en bénéficiant de subventions fédérales.

L'ILCF sera, quant à lui, déplacé dans les locaux de l'immeuble sis faubourg de l'Hôpital 61-63, laissé vacant par le départ à la Chaux-de-Fonds de l'École normale et dont la configuration et les dimensions conviennent parfaitement à l'institut universitaire. Ce sont les modalités et le coût d'une telle réfection qui font l'objet du chapitre 2 du présent rapport.

Les trois opérations mentionnées ci-dessus feront l'objet d'une demande de subventions globale.

Le troisième chapitre traite, quant à lui, du remplacement des fenêtres de l'institut de physique sis rue Breguet 1.

2. AMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE DU FAUBOURG DE L'HÔPITAL 61-63 POUR L'INSTITUT DE LANGUE ET CIVILISATION FRANÇAISES

2.1. L'institut de langue et civilisation françaises (ILCF)

Fondé en 1892 sous le nom de Séminaire de français moderne, l'ILCF (auquel est rattaché le cours d'été) forme le département de français langue étrangère de la faculté des lettres et sciences humaines. C'est un centre d'études pour non francophones qui a toujours été situé dans le bâtiment principal de l'avenue du 1^{er}-Mars 26.

Dirigé par un professeur ordinaire de la faculté, il compte une dizaine d'enseignants, un assistant et une secrétaire.

L'ILCF accueille chaque année environ 120 étudiants du monde entier, provenant d'une quarantaine de pays. Pour être admis, ils doivent avoir 18 ans révolus, être titulaires d'un baccalauréat (maturité) et avoir de bonnes notions de base en français oral et écrit. Il n'y a pas de cours pour débutants.

Leurs besoins et motivations sont très variés:

- spécialisation dans le but de devenir professeur de français;
- perfectionnement dans le cadre d'études du français faites dans leur propre pays (séjour obligatoire dans une université francophone);
- acquisition de connaissances suffisantes en français pour entreprendre des études dans une faculté;
- étude du français par simple intérêt personnel ou pour des raisons professionnelles.

A part les *Attestations de cours suivis*, les titres délivrés sont le *Certificat d'études françaises* (après deux semestres minimum) et le *Diplôme pour l'enseignement du français langue étrangère* (deux semestres minimum après le *Certificat*). Ce *Diplôme* est

reconnu comme branche secondaire de la licence ès lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel et des autres universités romandes.

Les études à l'ILCF constituent un plein-temps. Les cours sont donnés en français, certains « ex cathedra » à des auditoriums nombreux, mais en majorité par groupes de quinze à vingt personnes. Sur la base de tests d'entrée, les étudiants sont répartis en classes selon leur niveau. Tous suivent au moins deux heures de laboratoire de langues par semaine (exercices de prononciation, lecture, mais aussi grammaire et orthographe). Ils ont aussi à leur disposition une bibliothèque, une salle d'études et une salle d'ordinateurs qui sert à l'auto-apprentissage (programmes informatisés, CD-Rom, etc.)

L'ILCF organise en outre des cours de soutien en français pour les étudiants non francophones inscrits dans les quatre facultés (mobilité suisse ou échanges Erasmus-Socrates principalement). Il a également la charge de faire passer les examens de français pour l'admission des étudiants étrangers à l'Université.

A l'ILCF est rattaché le Cours d'été de langue et civilisation françaises, dirigé par un professeur de l'institut. D'une durée de quatre semaines (début-juillet à début-août), il attire chaque année près de 180 étudiants.

La réputation de l'Université de Neuchâtel à l'étranger doit beaucoup à l'ILCF (et au cours d'été) qui constitue l'une de ses meilleures cartes de visite. Plus spacieux les locaux de l'ancienne Ecole normale lui permettront de poursuivre sa mission dans de meilleures conditions.

2.2. Description du projet

2.2.1. Etat actuel du bâtiment sis faubourg de l'Hôpital 61-63

Le bâtiment est situé à l'angle de la ruelle Vaucher et du faubourg de l'Hôpital. Il est composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un comble. La surface nette de plancher s'élève à 1050 m² pour un volume de 4800 m³ total.

Cette bâtisse date de 1790 et était anciennement liée à une exploitation viticole.

En 1980, d'importants travaux y ont été réalisés, sous la conduite du bureau d'architecture Claude Rollier de Neuchâtel, afin d'implanter une partie de l'Ecole normale et un jardin d'enfants.

La configuration actuelle des locaux comprend des salles de cours équipées de tableaux noirs et d'écrans de projection escamotables, des bureaux pour les enseignants, une cafétéria ainsi qu'une grande salle de cours voûtée au sous-sol.

L'état général du bâtiment est sain, les crépis sont dans leur ensemble en bon état et les peintures ont bien vieilli. Toutes les fenêtres de la façade sud ont déjà été remplacées par des modèles avec verre isolant il y a une dizaine d'années, celles des trois autres façades sont par contre encore à doubles vitrages et en assez mauvais état, l'eau de pluie s'infiltrant lors de fortes précipitations. La distribution électrique est conforme aux normes actuelles, par contre la lustrerie qui date de 1980 ne fonctionne plus correctement. Le bâtiment est équipé partiellement de câblage universel.

Le système de production de chaleur a été remplacé il y a quatre ans par une nouvelle chaudière à gaz (étude et réalisation par le service cantonal de l'énergie).

La distribution de chaleur installée en 1980 se fait par le sol et elle fonctionne correctement.

La grande salle de cours du sous-sol est équipée d'une ventilation (servant aussi de chauffage en hiver) dont le fonctionnement est très bruyant. De plus, ce système n'est pas performant en été car l'air pulsé dans la salle n'est pas refroidi. Le dégagement naturel de chaleur des personnes, combiné à la température de l'air extérieur, rend l'atmosphère de la salle pénible.

2.2.2. Travaux envisagés

Profitant de la typologie des locaux existants qui correspond bien aux besoins spécifiques de l'ILCF et vu que ceux-ci sont actuellement vides, il nous paraît judicieux d'entreprendre dans les meilleurs délais l'ensemble des travaux décrits ci-après, ceci pour éviter ultérieurement des désagréments et nuisances aux futurs utilisateurs.

Les travaux se répartissent en trois chapitres distincts, à savoir:

2.2.2.1. Travaux d'entretien différé et améliorations thermiques

- révision et assainissement de la couverture composée de petites tuiles plates;
- remplacement des vitrages des lanternaux existants type velux et pose de stores extérieurs pour atténuer la température des locaux en été;
- pose de stores à lamelles extérieurs dans les lucarnes réalisées en 1980;
- remplacement des fenêtres des façades nord, est et ouest par de nouvelles avec vitrage isolant;
- restauration des crépis des cheminées extérieures;
- restauration des menuiseries extérieures;
- rafraîchissement des peintures des façades;
- assainissement de la détection incendie;
- remplacement de toute la lustrerie et de l'éclairage de secours;
- amélioration du système de ventilation au sous-sol;
- doublages thermiques intérieurs (façades est et ouest).

2.2.2.2. Travaux d'aménagements intérieurs liés à l'implantation de l'ILCF

- démolition et évacuation des installations devenues inutiles, telles que loges du sous-sol, salle de biologie et salle de dessin aux combles;
- canalisations et petits travaux de maçonnerie au sous-sol;
- adaptation des installations électriques et informatiques;
- nouvelles installations sanitaires au sous-sol; révision générale;
- restauration des parquets existants et remplacement des tapis;
- travaux de plâtrerie et peinture (murs et plafonds).

2.2.2.3. Equipements d'exploitation et matériel didactique

- cloison mobile « phonique 45 db. » pour la salle du rez-de-chaussée;
- équipement du local du nouveau laboratoire de langues type multimédias;
- mobilier pour les salles de cours, les bureaux des enseignants, la cafétéria et la bibliothèque (à noter que le mobilier du secrétariat et du directeur est réutilisé);
- systèmes de projection, fixe pour la salle du sous-sol et sur chariots mobiles pour le reste des classes.

2.3. Aspects financiers

Le coût des travaux est estimé comme suit:

	Fr.	Fr.
2 Bâtiment		
Enveloppe du bâtiment	225.000.–	
Travaux intérieurs	<u>826.000.–</u>	
		1.051.000.–
4 Frais secondaires / divers et imprévus		
Taxes, divers et imprévus	<u>57.000.–</u>	
		57.000.–
9 Ameublement		
Signalisation	12.000.–	
Mobilier + déménagement+installation de projection	220.000.–	
Pourcent culturel	<u>10.000.–</u>	
		242.000.–
Total		<u>1.350.000.–</u>

Mentionnons que le budget 2003 prévoit déjà un montant de 800.000 francs pour une telle réfection dans la liste des crédits à solliciter. Il est probable que ce montant ne sera en réalité pas dépassé si la Confédération s'acquitte de la subvention fédérale qui sera requise pour l'ensemble de l'opération qui concerne l'achat de l'Hôtel Pourtalès, la transformation du bâtiment principal et celle du Faubourg de l'Hôpital 61-63.

3. REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU BÂTIMENT DE L'INSTITUT DE PHYSIQUE

3.1. Etat du bâtiment de l'institut de physique, rue A.-L. Breguet 1

Le bâtiment de l'institut de physique a été construit en 1960 et a fait l'objet d'un exhaussement en 1972.

Quelques travaux de réfection intérieurs ont été entrepris ces dernières années, notamment:

- l'amélioration de l'éclairage des auditoriums;
- l'installation d'une détection feu dans tout le bâtiment;
- le remplacement complet des tableaux électriques des étages;
- les travaux de peinture dans les salles de cours et bureaux.

Par ailleurs, avec l'engagement de nouveaux professeurs, des travaux de transformation et de restructuration ont également été entrepris afin d'adapter certains locaux à de nouveaux programmes de recherches, à savoir:

- le déplacement de la bibliothèque dans un nouvel espace créé au rez-de-chaussée;
- le démontage du Van de Graaf et la création de 2 nouvelles salles blanches;
- l'installation de nouveaux laboratoires de recherches (Prof. Faist);
- l'installation d'un réservoir extérieur d'azote à l'Est du bâtiment.

Il faut relever que l'essentiel des travaux a porté sur l'amélioration de la fonctionnalité des locaux et des équipements.

Ainsi, l'entretien de l'enveloppe n'a pas été entrepris depuis la construction du bâtiment. Or, ces dernières années, on constate qu'un très grand nombre de fenêtres accusent un vieillissement important, même si elles ont toutes été contrôlées et révisées durant les dix

dernières années. Aujourd'hui les parties mécaniques (fermentes et axes) ne peuvent plus être remplacées ce qui implique que certaines fenêtres ne sont plus manoeuvrables. Ajoutons que le coefficient thermique des vitrages est mauvais et pose de sérieux problèmes de température intérieure durant les saisons d'hiver et d'été. De plus, divers stores à lamelles situés entre vitrages sont hors d'usage, car les mécanismes sont bloqués. Enfin de manière réitérée, l'Institut de sécurité, ex-SPI, nous a rendu attentif au fait que le bâtiment n'avait pas une protection incendie optimale. En effet, en cas de sinistre, la propagation des fumées est à l'origine de dégâts importants et vu la toxicité de ces dernières, il est urgent d'installer des cloisonnements dans les couloirs intérieurs pour éviter l'intoxication du personnel.

3.2. Travaux prévus

Remplacement de toutes les fenêtres basculantes avec stores intégrés, par des nouveaux vitrages avec verre isolant correspondant à un coefficient d'isolation thermique élevé et dont l'ouverture oscillobattante permet une ventilation naturelle des locaux la nuit. Nouvelle installation de stores solaires à l'extérieur. Ces travaux tiendront compte de l'esthétique actuelle du bâtiment dont l'architecture est remarquable (le bâtiment est recensé) et les services communaux et cantonaux concernés ont déjà été consultés afin d'obtenir toutes les autorisations réglementaires avant l'exécution des travaux.

En ce qui concerne les cloisonnements coupe-feu, des portes battantes automatiques R 30 seront installées à chaque étage; elles seront assujetties à la détection feu afin que leur fermeture soit assurée en cas de sinistre. Tout en préservant les chemins de fuite pour les utilisateurs, elles empêcheront la propagation des fumées toxiques en cas de sinistre.

3.3. Coût des travaux

	Fr.
Remplacement des fenêtres	380.000.–
Installation de stores solaires extérieurs	180.000.–
Rhabillages intérieurs / retouches peinture	25.000.–
Commandes électriques des stores	40.000.–
Cloisons coupe feu aux étages	60.000.–
Travaux de menuiserie.....	15.000.–
Asservissement détection feu	8000.–
Divers et imprévus	<u>12.000.–</u>
Coût total des travaux	<u>720.000.–</u>

Ce crédit avait déjà été prévu dans la planification avec un montant de 800.000 francs dont 400.000 francs portés au budget 2003.

4. CONCLUSIONS

Les deux crédits sollicités par le présent rapport sont pleinement justifiés. Le bâtiment du faubourg de l'Hôpital 61-63 appartenant à l'Etat et laissé vacant par l'Ecole normale offre les types de locaux correspondant bien aux besoins de l'ILCF et ne pourrait sans doute pas trouver une meilleure affectation.

Le changement des fenêtres de l'institut de physique s'impose après plus de 40 ans de service. Il permettra de réduire sensiblement les pertes thermiques du bâtiment, lequel

bénéficiera en outre d'un renforcement de la défense incendie par l'aménagement de cloisons coupe-feu dans les corridors.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous vous prions de prendre en considération le présent rapport et d'adopter le décret y relatif.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 septembre 2003

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
TH. BEGUIN

Le chancelier,
J.-M. REBER

Décret
portant octroi d'un crédit de 2.070.000 francs
destiné à l'aménagement du bâtiment sis faubourg de l'Hôpital 61-63
pour l'institut de langue et civilisation françaises (ILCF)
et au remplacement des fenêtres de l'institut de physique (IP)
sis rue Breguet 1 à Neuchâtel

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 17 septembre 2003,

décète:

Article premier Un crédit de 2.070.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour l'aménagement du bâtiment du faubourg de l'Hôpital 61-63 et le remplacement des fenêtres du bâtiment de l'institut de physique.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement et les différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

Art. 4 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,